Le Conseil de Vie Lycéenne

Région Centre-Val de Loire

académie d'Orléans-Tours
Éducation nationale

CONSEIL
DE LA
VIE LYCEENNE

LYCEE REMI BELLEAU
NOGENT-LE-ROTROU

LE CVL, CE N'EST PAS :

Un Conseil des délégués de classe.

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE

LYCEE REMI BELLEAU
NOGENT-LE-ROTROU

Les élus CVL sont distincts des délégués de classe.

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE

LYCEE REMI BELLEAU
NOGENT-LE-ROTROU

Bien qu'ils travaillent ensemble.

Vie Lycéenne

Et qu'un élève puisse être à la fois délégué de sa classe et élu CVL de son lycée.

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE
LYCEE REMI BELLEAU
NOGENT-LE-ROTROU

(Attention quand même au cumul des mandats, ça fait pas mal de réunions...)

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE
LYCEE REMI BELLEAU
NOGENT-LE-ROTROU

Les délégués de classe sont élus par les élèves de la classe pour l'année.

Les membres du CVL sont élus par tous les élèves & étudiants du lycée, pour 2 ans.

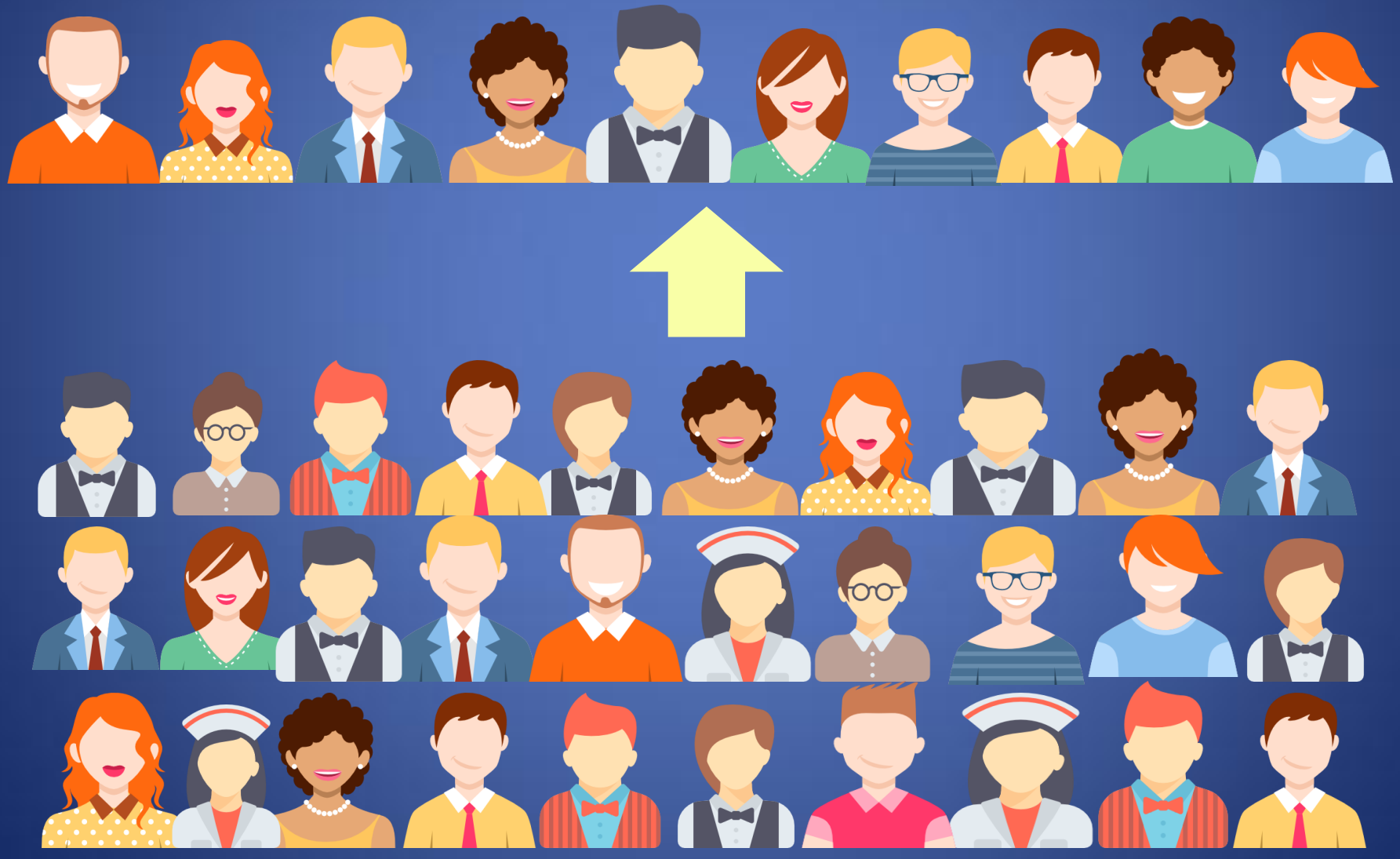

Les délégués de classe représentent la classe, notamment en Conseil de classe.

Ils gèrent les questions de la classe.

Les élus CVL représentent tous les élèves & étudiants, notamment au Conseil d'Administration.

Ils s'occupent de tout ce qui concerne les conditions de vie des élèves dans le lycée.

LE CVL, CE N'EST PAS NON PLUS :

La Maison des Lycéens (MDL) :

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE

LYCEE REMI BELLEAU
NOGENT-LE-ROTROU

La MDL est une association d'élèves,
qui crée et anime des projets
(gala, cafétéria, foyer, bal de fin d'année…)

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE

LYCEE REMI BELLEAU
NOGENT-LE-ROTROU

Le CVL est une instance officielle de l'Education nationale.

Il faut adhérer à la MDL pour en faire partie.
Ce n'est pas obligatoire.

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE

LYCEE REMI BELLEAU
NOGENT-LE-ROTROU

Tous les élèves et étudiants du lycée peuvent se présenter et voter aux élections du CVL, sans adhésion.

LE CVL

UNE INSTANCE OFFICIELLE DANS L'ETABLISSEMENT

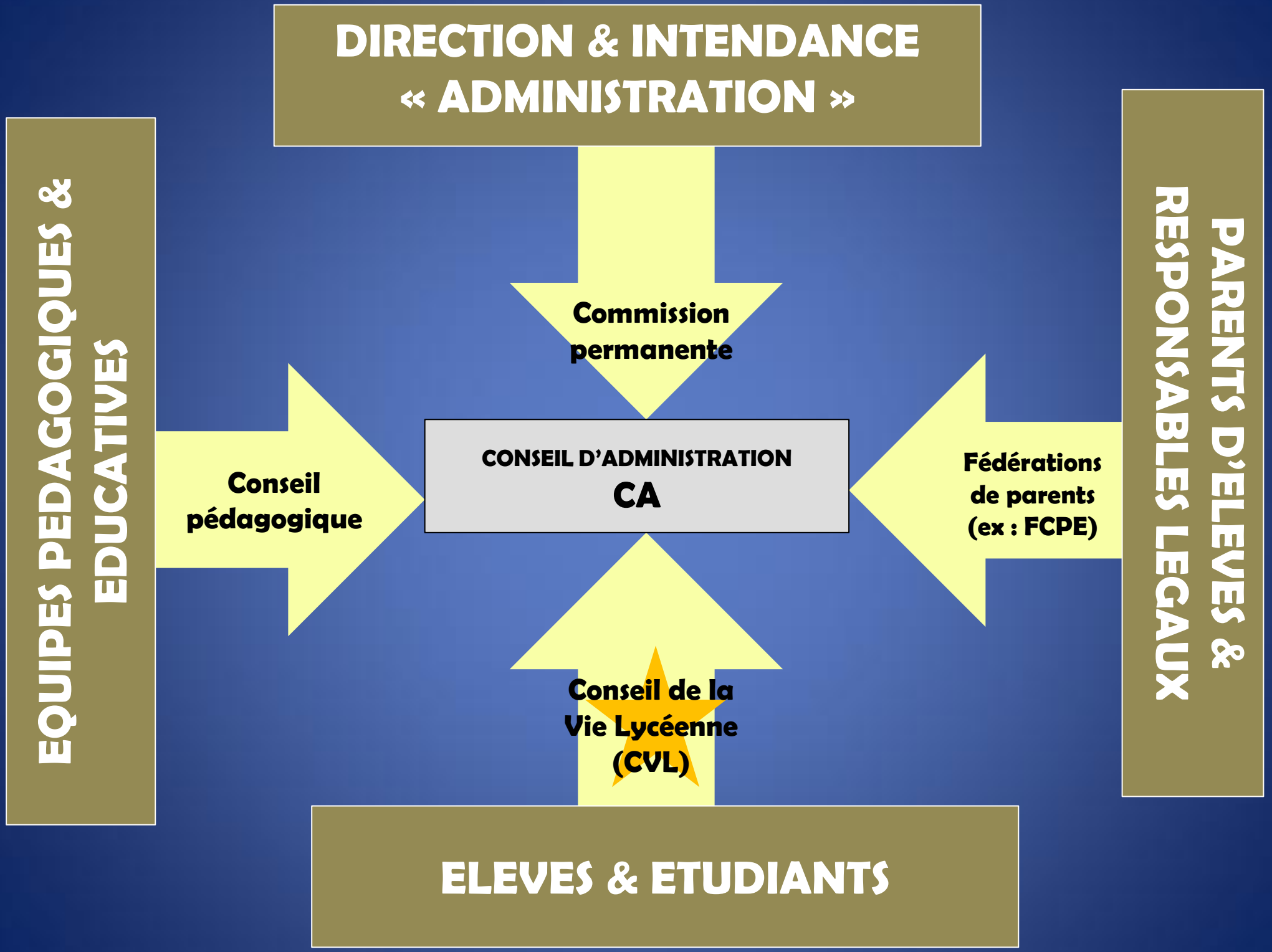
DIRECTION & INTENDANCE
« ADMINISTRATION »
EQUIPES PEDAGOGIQUES & EDUCATIVES
PARENTS D'ELEVES & RESPONSABLES LEGAUX
Commission permanente
Conseil pédagogique
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CA
Fédérations de parents (ex : FCPE)
Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)
ELEVES & ETUDIANTS

Le CVL est le lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement

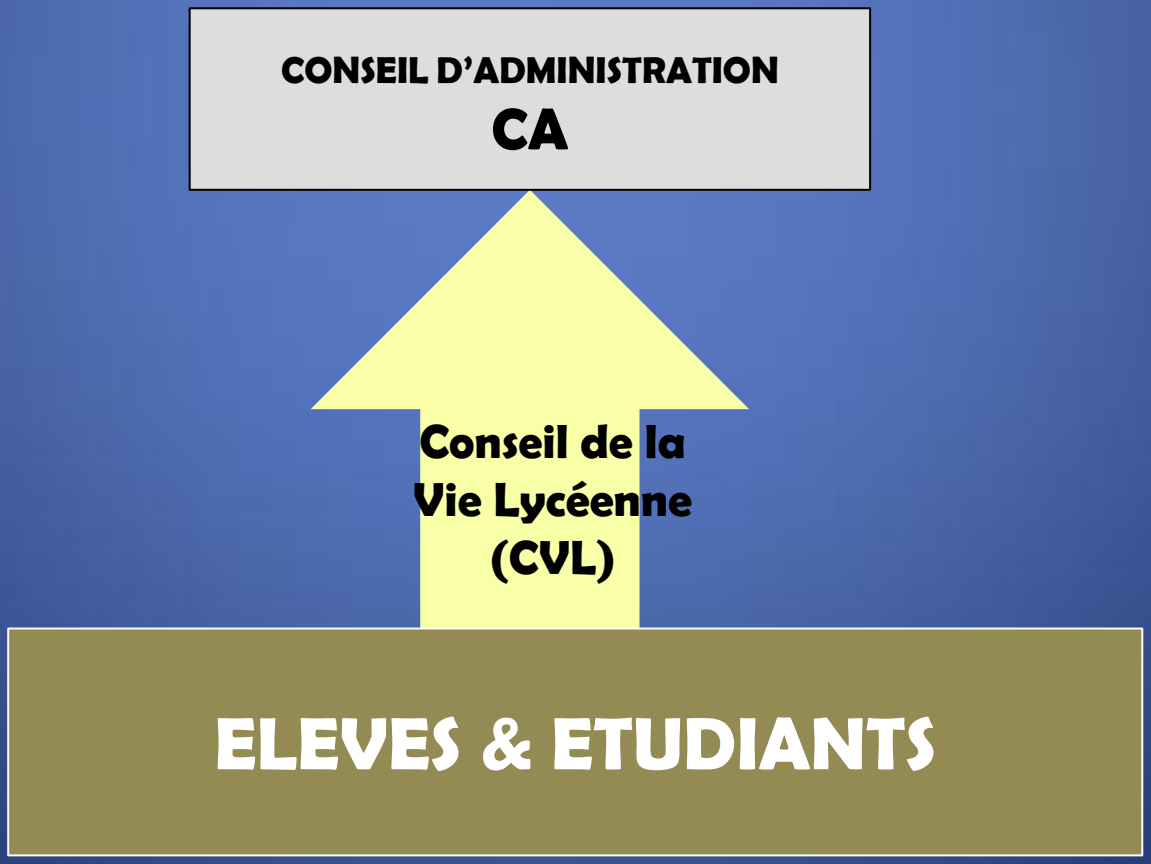

En étant obligatoirement consulté avant les Conseil d'Administration.

AVIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CA

Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)

ELEVES & ETUDIANTS

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE
LYCEE REMI BELLEAU NOGENT-LE-ROTROU

En soumettant des propositions soumises au Conseil d'Administration.

PROPOSITIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CA

Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)

ELEVES & ETUDIANTS

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE
LYCEE REMI BELLEAU NOGENT-LE-ROTROU

QUI EST AU CVL ?

QUI EST AU CVL ?

1 PRESIDENT
(Le Chef d'Etablissement)

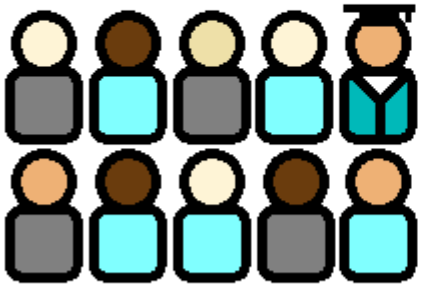

10 élèves élus par l'ensemble des lycéens,
dont 1 Vice-Président désigné par les 9 autres

5 Enseignants ou CPE

3 Personnels administratifs, agents ou sociaux

2 Parents d'élèves représentants

QUI EST AU CVL ?

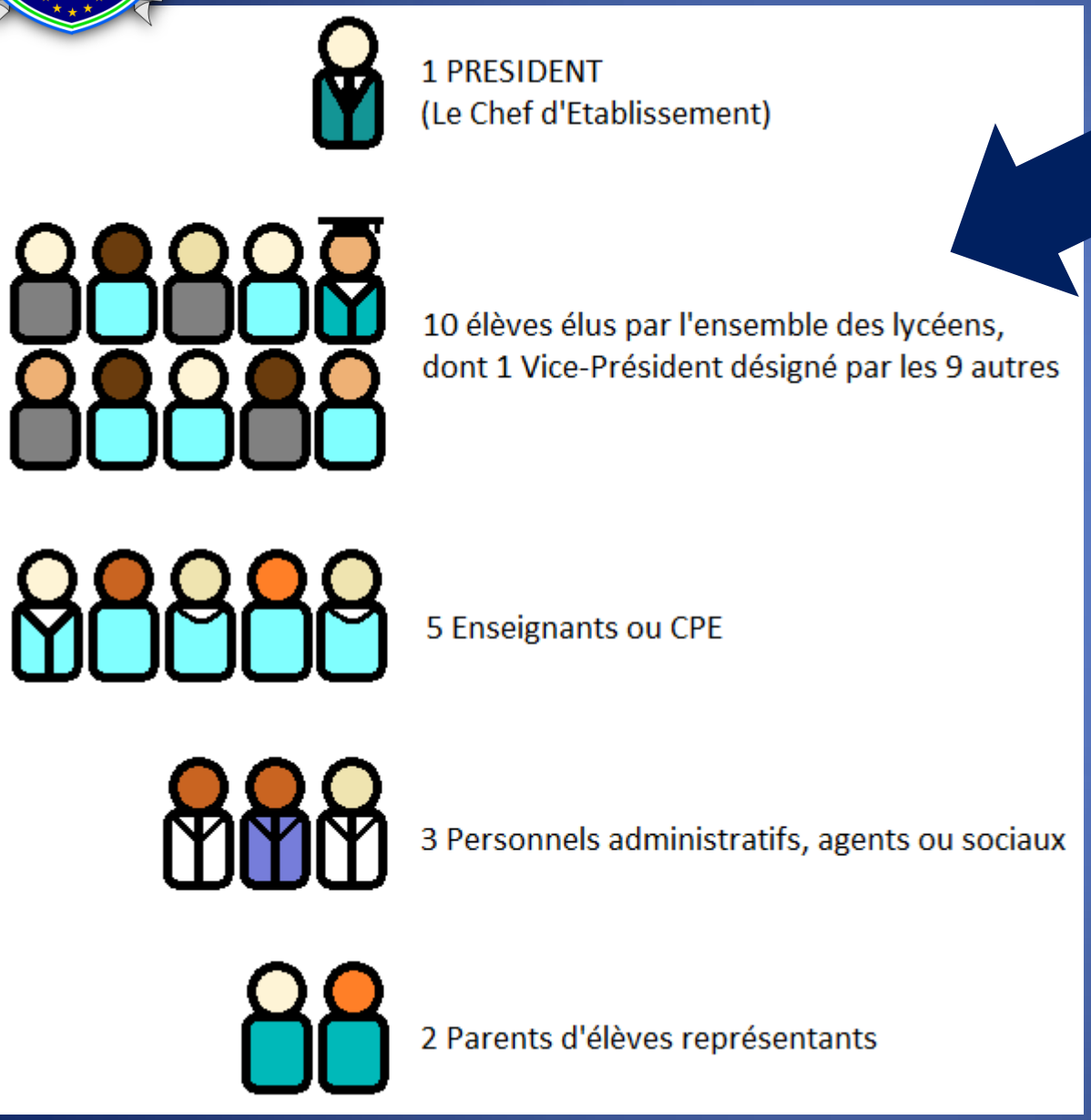

Seuls les élèves élus votent.

Les adultes ont un rôle consultatif.

Le CVL se réunit :

- Avant chaque Conseil d'Administration (CA)

- A la demande d'au moins la moitié des 10 élèves élus.

Le CVL est obligatoirement consulté sur :

Les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire,

L'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur,

Les questions de restauration et d'internat (charte de l'internat),

Les modalités générales d'organisation du travail personnel (études, TPS), de l'accompagnement personnalisé,

Les dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation,

Le soutien et l'aide aux élèves,

Les échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissement d'enseignement européens et étrangers,

L'information liée à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles,

La santé, l'hygiène et la sécurité,

L'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne (Foyer Internat, Cafétéria),

L'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires,

La formation des représentants des élèves,

Les conditions d'utilisation des fonds lycéens.

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE
LYCEE REMI BELLEAU
NOGENT-LE-ROTROU

POUR ETRE CANDIDAT :

Retirer une candidature en Vie scolaire, la remplir et la déposer au comptoir.

POUR ETRE CANDIDAT :

Un(e) titulaire
ET
un(e) suppléant(e)

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE

LYCEE REMI BELLEAU
NOGENT-LE-ROTROU

CHAQUE ELU CVL L'EST POUR 2 ANS

POUR ETRE CANDIDAT :

Attention, si le titulaire est en dernière année, le suppléant doit être en première ou deuxième année

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE

LYCEE REMI BELLEAU
NOGENT-LE-ROTROU

POUR VOTER :

- Par EduConnect (internet)
- En Vie Scolaire (guichet numérique)

LE JEUDI 10 OCTOBRE 2019